

Georges Cabrera



La conseillère nationale Céline Amaudruz estime qu'un criminel sexuel doit purger sa peine, en tout cas une partie, en prison.

«Les violeurs ne doivent plus bénéficier du sursis»

Répression La justice est clémentine envers les criminels sexuels, estime l'élue fédérale Céline Amaudruz (UDC/GE) qui veut durcir le Code pénal.

Dominique Botti

dominique.botti@lematin.ch

Un violeur sur trois échappe à la prison ferme, titrait la presse au début du mois. Des chiffres tirés d'une étude de l'Office fédéral de la statistique précisaient que 26 des 82 personnes condamnées pour viol ont obtenu un sursis en 2015.

«Quand j'ai découvert ces chiffres, je me suis dit qu'il fallait faire quelque chose», témoigne la conseillère nationale genevoise Céline Amaudruz. L'élue UDC estime que la justice est trop clémentine envers les criminels sexuels. Alors que, selon elle, ils doivent passer par la case prison. «Il est incompréhensible qu'ils y échappent», critique-t-elle. La juriste de formation suggère de serrer

la vis. Pour cela, elle veut supprimer la possibilité du sursis pour les condamnés. Le sursis est l'outil juridique qui permet de suspendre la peine ferme au profit d'un maintien en liberté sous condition.

«Les violeurs et autres criminels sexuels ne doivent plus bénéficier du sursis.» Céline Amaudruz formulera cette proposition au Parlement à Berne, lors de la prochaine session à la fin du mois de novembre. Le texte de la motion de la conseillère nationale visera trois types de délit: le viol, la contrainte sexuelle et les actes d'ordre sexuel avec mineurs. Si la motion est acceptée, les autorités devront proposer une modification du Code pénal.

La conseillère nationale a conscience de l'ampleur de la

tâche. Raison pour laquelle elle est déjà prête à mettre de l'eau dans son vin. Si la suppression du sursis n'est pas faisable, elle proposera alors de mieux utiliser le sursis partiel, une voie qui contraindrait le condamné à purger une partie de sa peine en prison. Céline Amaudruz voudrait automatiser et rendre plus stricte l'application de cet usage. Les propositions de l'élue genevoise sont-elles réa-

«La seule répression ne suffit pas. Le volet thérapeutique est aussi important. Le but est d'éviter la récurrence»

Nicolas Mattenberger, avocat

listes? «C'est techniquement faisable», répond l'avocat Nicolas Mattenberger. Le pénaliste vaudois ajoute que les effets sécuritaires d'une éventuelle abolition du sursis seraient difficilement quantifiables. «La seule répression ne suffit pas pour lutter contre les crimes sexuels. Le volet thérapeutique est tout aussi important. Le but est d'éviter la récurrence», ajoute-t-il.

Céline Amaudruz reconnaît les vertus de certains soins. «Mais seulement ceux donnés par un médecin en prison et dont on connaît les résultats», commente-t-elle. Pour le reste, la prison est une étape indispensable. «La destruction d'une vie mérite au moins le prononcé d'une peine de prison ferme», affirme-t-elle. ●

Des panneaux solaires souillent 30 hectares

Accident Les flammes d'une centrale de biogaz à Seedorf ont éparpillé des lamelles de silicium sur 30 hectares.

Des petites lamelles bleues. Et bien visibles dans l'herbe verte des pâturages qui entourent la centrale de biogaz de Seedorf (FR). La minicentrale, qui fournit de l'électricité à 500 ménages, a été touchée par un incendie il y a deux semaines. Plusieurs médias ont parlé de l'importance des flammes mais personne n'a encore relaté la suite: les dégâts dus aux panneaux solaires installés sur le toit.

En effet, entre la chaleur et la forte bise au moment de l'incendie, de légères lamelles de silicium présentes dans les panneaux solaires ont été éparpillées sur 20 à 30 hectares. Résultat: le vétérinaire cantonal, de peur que les vaches ingèrent ces petits débris, a prononcé une interdiction de pâturage. Quatre ou cinq paysans ont été touchés. Au final, une dizaine de réfugiés ont nettoyé les champs sous la direction de la Protection Civile et ont ramassé quatre à cinq bidons de 10 litres de matériaux. Une discussion s'ouvrira entre les assurances civiles pour savoir qui va payer.

Un événement qui a surpris tout le monde. Aussi bien les agriculteurs qui possèdent les panneaux, que le producteur d'électricité ou les pompiers qui sont intervenus en renfort. «Il ne faut pas être défaitiste: on en remettra des panneaux

solaires. Mais personne ne nous avait prévenus que ça pouvait arriver», confie Jean-Marc Guisolan, l'un des trois agriculteurs associés dans la centrale. Directeur du Groupe E GreenWatt SA, Jean-Michel Bonvin est aussi impliqué dans le projet: «C'est la première fois que j'assiste à ça.» Et de préciser: «Avec la chaleur, les lamelles se sont envolées à 100 mètres de haut avant de retomber dans les alentours.» Le directeur insiste: «Il n'y a eu aucune pollution. Aucune matière dangereuse n'est contenue dans ces lamelles. Il ne s'agit que de silicium, autrement dit du sable. D'ailleurs les lamelles sont très friables et finissent rapidement en poudre. Le vétérinaire a agi par principe de précaution.»

Christophe Ballif, professeur à l'EPPFL, directeur du CSEM PV-center et spécialiste des panneaux solaires, confirme: «Le silicium ne brûle pas. Les petits bouts de plaquette sont très fragiles. Il y a un risque de petites coupures mais aucune toxicité. Selon une étude suisse, l'estomac pouvant des vaches peut sans problème digérer quelques bouts de silicium.»

Reste le drôle de sentiment de découvrir que les énergies renouvelables amènent aussi leurs lots d'impondérables: «Produire de l'énergie, ça sera toujours risqué, rappelle Jean-Michel Bonvin, car il faut discipliner l'énergie. Reste que si une centrale nucléaire a un accident, les dégâts sont tout autres.» **Fabian Muhieddine**

Photos Police Cantonale Fribourg-DR



L'incendie à Seedorf qui a eu lieu il y a deux semaines et les petites lamelles de silicium qui ont été récoltées.

Le vélo électrique représente un vrai danger pour les cyclistes âgés

Puissance Difficile, avec l'âge, de maîtriser la trajectoire d'un vélo électrique. Vu le poids de la batterie et du moteur, son équilibre est délicat.

Une femme de 68 ans négocie mal une courbe en S dans une rue en ville et termine sa course sur la voie opposée, dans un poteau de lampadaire. Elle meurt à l'hôpital peu après. Un homme de 69 ans perd le contrôle de son vélo électrique sur une petite route de campagne et chute lourdement. Il meurt aussi. Ce type d'accidents se sont multipliés ces dernières années. En 2015, 14 cyclistes à vélo électrique ont perdu la vie sur les chaussées suisses.

Jusqu'à présent, les vendeurs minimisaient le phénomène en expliquant que vu la hausse des

acquisitions de ces véhicules, le taux d'accidents demeurait constant. Or une nouvelle estimation non publiée - elle figurera dans le rapport SINUS 2016 du Bureau de prévention des accidents (bpa) - indique que les vélos électriques sont plus dangereux que l'on croit: les usagers d'E-bikes sont plus menacés que les motards, qui roulent pourtant plus vite.

On mesure la létalité, un coefficient indiquant la dangerosité des accidents. On calcule le nombre de morts pour 10 000 accidents ayant occasionné des blessures ou un décès. En moyenne entre 2011 et 2015, la létalité des vélos électriques atteignait 178 morts, alors que pour les motos, elle était à 157 morts.

Selon Andrea Uhr du bpa, cette différence est due avant



Les personnes âgées sont en danger sur un vélo électrique. Les accidents mortels ne cessent de se multiplier ces dernières années. Keystone/Walter Bieri

tout à l'âge: «Les vélos électriques sont tendanciellement prisés par des gens âgés qui, lors d'accidents, se blessent plus gravement.»

Autre différence: l'équipement. La scientifique note que les motards ont des vêtements protecteurs plus épais et sont toujours obligés de porter un casque alors que les cyclistes dont le vélo électrique ne dépasse pas 25 km/h ne sont pas astreints à la même obligation. Seuls les usagers dont le vélo est muni d'une assistance au pédalage permettant d'atteindre 45 km/h doivent se protéger la tête.

L'âge de celle ou celui qui pédale est un facteur important. Les chiffres indiquent que les usagers de plus de 65 ans ont une létalité de 503 décès pour 10 000 accidents. Pour les mo-

tards de la même classe d'âge, on recense 415 décès. Idem pour les pertes de maîtrise et dérapages où seul le blessé est en cause: plus on est vieux, plus c'est dangereux. Curieusement, les usagers de vélos électriques lents ont plus tendance à déraiper ou à tomber que ceux de vélos plus puissants. Là aussi, c'est la classe d'âge des cyclistes qui fait la différence: «Les conducteurs d'E-bikes lents sont plus vieux que les conducteurs de puissantes E-bikes et ils se blessent ainsi plus gravement.»

Le bpa enquête pour en savoir plus sur ce phénomène. Un sondage est en cours auprès de cyclistes assistés par la fée Électricité. Une fois les résultats connus, le bpa lancera de nouveaux programmes de prévention. **Dominik Balmer**